

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 È 26 DI MARZU DI U 2021
25 ET 26 MARS 2021

2021/O1/017

**REPONSE DE MADAME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN MARTIN MONDOLONI
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Première année de médecine.

Merci Monsieur le Président,

Cher Jean-Martin, vous avez un peu réajusté votre question à l'oral, puisque la , je vous l'avoue que pour la première version de votre question qui nous a été transmise à l'écrit, je n'arrivais pas bien à saisir sur le fond et sur la forme, je ne savais pas trop comment la prendre, puisque que celle-ci se fondait sur un certain nombre d'éléments qui avaient été réglés, soit en amont, soit sur des données qui étaient, pour certaines, erronées, puisque vous parliez et j'y reviendrai, notamment de 150 étudiants qui auraient été disqualifiés et vous disiez déplorer le choix qui avait été fait par l'Université de ne pas neutraliser les enseignements mineurs. Alors, j'avoue que j'avais du mal à comprendre comment vous répondre à partir de données erronées.

Alors, vous avez évoqué votre amendement à la motion, bien sûr. Cet amendement s'inscrit tout de même dans une mobilisation générale, celle des étudiants et de leurs familles, celle de l'Université à leur côté, celle des députés de la Corse, celle des conseillères exécutives, celle de Bianca Fazi pour le Ministre de la santé et moi-même qui avons saisi également la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, sur l'augmentation des quotas pour cette année et sur le numerus apertus puisqu'il s'appelle ainsi aujourd'hui, qui doit être adapté à la spécificité de notre situation. L'Université de Corse elle-même s'est attelée, dès la rentrée de septembre 2020, à entamer un travail de négociations avec l'ARS afin de définir ce numerus apertus en prenant en compte les spécificités qui sont les nôtres.

Là où nous pouvons vous rejoindre, puisque vous l'aviez évoqué dans votre question orale, malgré les nombreuses alertes de l'Université, les autorités ministérielles continuent de ne pas vouloir publier, dès la publication de PARCOURS SUP, le nombre de places octroyées par année. Ça, effectivement, c'est quelque chose que nous pouvons déplorer.

Je reviens, vous aviez évoqué, 150 étudiants qui auraient été disqualifiés. Renseignements pris auprès de l'Université, il n'en est rien puisque la décision a été prise d'accorder une compensation à l'issue du semestre II et que cette décision a été communiquée aux étudiants dès le 9 février 2021, soit dès le lendemain de la publication des résultats. Donc, il n'y a pas d'étudiants disqualifiés. L'Université de Corse d'ailleurs tient à votre disposition les éléments.

Pour ce qui est de votre demande sur le fait que la Collectivité de Corse est elle associée à l'évaluation prospective du nombre de places nécessaires à la Corse, alors, nous sommes associés dans le cadre d'IPI MED, associés veut-il dire entendus, ça ce sera à démontrer. Mais nos services sont associés à l'ensemble de la problématique, je le disais dans le cadre D'IPI MED, d'ailleurs hier une réunion dédiée a eu lieu sur la réforme de l'année universitaire qui va s'ouvrir bientôt et sur la nécessité d'augmenter le numerus apertus.

Parallèlement, là aussi, l'Université mène actuellement des négociations et c'est d'ailleurs pour cela, vous l'avez rappelé, que 58 places ont été octroyées cette année au lieu des 35 à 46 traditionnellement, hors quota kiné.

Donc, je trouve qu'il est un peu regrettable, même si vous avez reformulé votre question à l'oral, de mettre en cause les choix effectués par l'Université à l'heure où elle a à faire face, dans une concertation permanente avec les étudiants et leurs familles, à une réforme qui vient bouleverser les études de médecine, à l'heure où nous travaillons avec l'Université et les Universités partenaires, à la mise en œuvre d'une deuxième année de médecine à Corti, à l'heure où nous travaillons aussi à la création d'une école des cadres de santé et dans un contexte général, vous l'avez rappelé, de crise sanitaire et où, vous le savez, nous sommes aussi engagés par ailleurs pour la création d'un Centre Hospitalier Universitaire en Corse afin d'avoir une infrastructure digne de ce nom.

Monsieur le conseiller, cher Jean-Martin, comme le Président de l'Université qui tient d'ailleurs à disposition de l'ensemble des Conseillers territoriaux, des éléments sur la problématique, je ne remets pas en cause la légitimité de votre question, mais il aurait peut-être mieux valu questionner d'abord l'Université avant de relayer auprès des élus, des informations erronées, je veux le croire et j'en suis convaincue, par le souci que vous portez à notre jeunesse, mais qui peuvent faire douter des choix et de l'attention que notre Université porte à ses étudiants.

Je vous remercie.